

# déi Lénk

Marc Baum  
Député

Luxembourg, le 20 février 2024

Concerne : Question parlementaire relative aux conditions d'accès à la vasectomie.

*Monsieur le Président,*

*Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé ainsi qu'à Madame la ministre de l'Égalité des Genres et de la Diversité.*

Selon des informations qui me sont parvenues d'une personne ayant décidé de recourir à une vasectomie, le processus menant à la réalisation concrète de la vasectomie durerait environ 18 mois.

En effet, de la première prise de rendez-vous avec un médecin généraliste jusqu'à la prise de rendez-vous avec un urologue compétent en matière de vasectomie, le concerné aurait attendu 6 mois.

Selon son médecin urologue, la demande de vasectomies dépasserait actuellement les capacités de prise en charge par les médecins compétent.e.s au Luxembourg.

Cependant, la réglementation de la vasectomie en vigueur prévoit un temps de réflexion de 4 mois avant confirmation définitive de l'intervention chirurgicale en question. Une fois confirmée la volonté de procéder à la vasectomie, le processus s'enchaîne avec une prise de rendez-vous pour procéder à l'intervention chirurgicale qui semble imposer à nouveau un temps d'attente plus ou moins long en fonction de l'ampleur de la demande.

Il faut préciser que la vasectomie se fait sous anesthésie locale, que l'intervention dure 20 minutes environ et que la convalescence est immédiate. En revanche, la ligature des trompes implique une hospitalisation de 1 à 3 jours, une anesthésie générale et une convalescence pouvant aller jusqu'à une semaine.

Force est de constater que pour une intervention chirurgicale bénigne telle que la vasectomie, la réglementation impose un temps de réflexion de 4 mois avant le passage à l'acte tandis que pour une ligature des trompes - intervention plus lourde - aucun temps de réflexion n'est nécessaire.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé :

1. Quel est actuellement le temps d'attente en moyenne pour pouvoir accéder à un rendez-vous pour la réalisation de vasectomies ?
2. Combien de demandes existent actuellement ?
3. Quel est actuellement le temps d'attente en moyenne pour pouvoir accéder à un rendez-vous pour la réalisation des ligatures de trompes ?
4. Combien de demandes existent actuellement ?
5. Madame la Ministre peut-elle me communiquer la durée en moyenne des procédures d'accès respectivement à une vasectomie et à une ligature des trompes, en tenant compte de la première prise de rendez-vous chez un.e médecin compétent.e à la réalisation concrète ?
6. Madame la Ministre est elle en faveur d'une suppression du temps de réflexion actuellement prévu dans le cadre de la réalisation des vasectomies ?

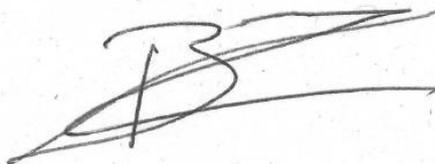
Considérant l'avancée considérable en matière d'égalité entre les hommes et les femmes que constitue la promotion de la contraception masculine et l'accès gratuit à la vasectomie, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la ministre de l'Égalité des Genres et de la Diversité :

7. Madame la Ministre estime-t-elle justifié l'obligation d'un temps de réflexion de 4 mois avant de pouvoir donner un consentement final pour la réalisation concrète d'une vasectomie ?
8. Dans l'affirmative, comment expliquer alors l'absence d'une telle nécessité dans le cas de la ligature des trompes ?
9. Dans la négative à la question 7, Madame la Ministre se positionne-t-elle en faveur d'une suppression du délai de réflexion concernant la vasectomie ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Marc Baum

Député

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc Baum', written in a cursive style.